

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2024

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19 h 00 - Heure de fin : 21 h 00

Participants :

Titulaires présents : Mrs et Mmes CARAVATI-BRESSON Maryline, JURETTIGH Arnaud, BELUCHE Olivia, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, STAEHLI Freddy, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Mme FRANCOIS Hélène a donné procuration à Mme BELUCHE Olivia

A 20h : Mme ROCH Lucie doit s'absenter et donne procuration à Mr GUILBERT Denis.

Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil du 29 janvier 2024
2. Révision du contrat de façonnage : affouage 2024
3. Correction de l'état d'assiette intégration de la parcelle 30
4. Validation du règlement et tarifs de pêche au lac des Monts Reveaux saison 2024
5. Changement de siège social de la Mairie de Saint-Germain
6. Changement de siège social du SIVU des 4 Moulins
7. Validation du tableau des effectifs au 19/02/2024 pour intégration au BP
8. Recrutement d'un emploi saisonnier du 03/06 au 31/08/2024
9. Reconduction de la campagne cartes avantages jeunes 2024-2025
10. Signature de la convention avec 30 millions d'amis (15 chats)
11. Encaissement chèque de ristourne Groupama extincteurs

Relevé des avis ou des décisions :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal du 29 janvier 2024 à l'unanimité.

2- Révision du contrat de façonnage : affouage 2024

Madame la Maire propose de signer un contrat d'exploitation et débardage ainsi qu'un devis avec Mr BELUCHE Jonathan, 12 route de bois derrière 70300 MAGNIVRAY afin d'assurer la poursuite du service de fabrication et livraison des stères.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accède à cette proposition.

3- Correction de l'état d'assiette intégration de la parcelle 30

Monsieur LETELLIER propose au conseil la correction de l'état d'assiette de la forêt avec l'ajout de la parcelle N°30 qui permettrait d'éviter une baisse des recettes pour la commune.

La Maire soumet au vote. Les membres de l'assemblée donnent leur accord à l'unanimité.

4- Validation du règlement et tarifs de pêche au lac des Monts Reveaux saison 2024

Monsieur JURETTIGH présente le règlement et tarifs de la pêche au lac des Monts Reveaux et propose aux membres du Conseil Municipal d'installer un panneau au bord du lac rappelant les règles et interdictions au public.

La Maire soumet au vote. Le Conseil municipal accède à cette proposition à l'unanimité.

5- Changement de siège social de la Mairie de Saint-Germain

Madame la Maire présente aux membres du Conseil la proposition de changement de siège social de la Mairie au profit de la Maison du Patronage située 1 rue de la Nouvelle à Saint-Germain.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ;

Elle justifie ce déménagement par l'engagement de la commune quant à l'écologie et qui porte son attention sur la protection et sauvegarde de l'environnement et ce nouveau bâtiment engendrera des économies énergétiques conséquentes. De plus, le 25 mars un agent de la DDT a effectué une visite et a rapporté que les critères d'accessibilité des ERP étaient respectés. En outre, les conditions de travail des employés, conformément à l'article L4121-1 du Code du Travail seront assurées par un meilleur aménagement des espaces de travail.

Elle rappelle que le changement de siège social de la mairie entraînera un changement de N° Insee, ainsi que l'attribution d'un nouveau numéro de téléphone et d'adresse email.

La mise en service de 2 nouvelles box à 45€uros pièces s'avèrera nécessaire, ce qui engendrera un coût moins élevé qu'actuellement.

L'installation dans les nouveaux locaux aura lieu à partir du vendredi 17 mai et jusqu'au mardi 21 mai pour une réouverture au public prévue le mercredi 22 mai.

Madame la Maire propose au conseil municipal de se rendre sur place lors d'un prochain conseil et demande aux élus de vérifier leurs disponibilités pour prêter leur aide au déménagement.

6- Changement de siège social du SIVU des 4 Moulins

Madame la Maire et le conseil municipal à l'unanimité confirment leur accord quand à la délocalisation du siège social du SIVU des 4 Moulins au profit des locaux de la mairie de La Nouvelle les Lure , compte tenu de la création d'un poste permanent de secrétaire du SIVU.

7-Validation du tableau des effectifs au 19/02/2024 pour intégration au BP

Le tableau des effectifs du personnel communal dressé le 19/02/2024 est validé par l'ensemble du Conseil à l'unanimité et sera porté au budget primitif 2024.

Opération "nettoyage de printemps

Mme Lucie ROCH fait un point sur l'opération "nettoyage de printemps" de samedi 23 mars dernier. Elle indique qu'il y avait 12 participants qui se sont chargés de nettoyer les grands axes du village tels que la route de Lantenot, la rue de La Nouvelle, route de Faucogney, ... Elle propose de reconduire cette opération vers la fin de l'été. Elle regrette le peu de volontaires et propose de faire une banderole pour l'an prochain afin d'informer plus de monde. Mr JURETTIGH pense que l'achat d'un panneau lumineux permettrait de communiquer d'avantage.

Madame la Maire explique que dans d'autres villages , les écoles participent afin de sensibiliser les plus jeunes mais cela implique la participation des parents pour veiller sur leurs enfants. Elle remercie Lucie de s'être chargée de cette opération.

Mr GUILBERT déplore la présence de détritux sur le terrain communal près du secteur "des gens du voyage" malgré les interventions fréquentes le l'emploi technique communal.

20H : Mme Lucie ROCH est contrainte de quitter la réunion et donne pouvoir à Mr GUILBERT Denis.

8- Recrutement d'un emploi saisonnier du 03/06 au 31/08/2024

Comme chaque année, la commune propose d'embaucher un saisonnier pour les mois de juin, juillet et août 2024 afin d'accompagner l'agent technique municipal dans ses travaux.

9- Reconduction de la campagne cartes avantages jeunes 2024-2025

Mme la Maire propose la reconduction de la campagne cartes avantages jeunes pour la saison 2024-2025. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

10- Signature de la convention avec 30 millions d'amis (15 chats)

Madame la Maire lit la délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2023 et ce dernier confirme son accord en faveur de la signature de la convention entre la commune et l'association 30 Millions d'Amis.

11- Encaissement chèque de ristourne Groupama extincteurs

Madame la Maire informe de la réception d'un chèque de ristourne d'une valeur de 286.28€ de Groupama concernant le remboursement du renouvellement des extincteurs sur les bâtiments communaux et demande l'autorisation de l'encaisser pour la commune.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses :

a/ La Mairie de Lure lance un appel aux mairies afin d'obtenir leur participation pour les festivités du 14 juillet 2024. Le Conseil à l'unanimité ne donne pas son accord.

b/ Mr SALVALAÏO propose à la commune de lui acheter un terrain agricole cadastré C 807 situé lieu dit "Sous le Mont" pour une contenance de 50 ares et 92 ca au prix de 1000€ plus les frais de notaire. Le Conseil à l'unanimité ne valide pas cette proposition.

c/ Madame la Maire demande la participation des conseillers municipaux aux élections européennes du dimanche 09 juin et leur propose d'indiquer leur présence sur un tableau. Elle indique que le bureau de vote fermera à 18h00. Le Conseil complète la fiche de permanences.

d/ Mme DURPOIX informe les élus que Mme FAGOT la pharmacienne de Saint-Germain est inquiète quant au devenir de son commerce. Mme la Maire indique que les médecins ruraux ne sont pas intéressés pour ouvrir une Maison de Santé. Elle informe que Mr CHARLOT (chef de projet de la transition économique et du Pôle Santé à la Communauté de Commune du Pays de Lure) lui a demandé d'identifier les locaux vacants afin d'essayer de faire venir un professionnel de santé.

e/ Mr DIDIER informe que le nouveau luminaire identifié par ENEDIS dernièrement mais mis en service depuis 2011, va faire l'objet d'un rappel sur 4 ans en arrière pour une somme totale de 3836.22€. Mme la Maire demande à ce que cette somme soit inscrite au budget.

f/ Mr GUILBERT regrette que les panneaux de sentiers commandés n'aient toujours pas été mis en place depuis 3 ans par la Communauté de Commune du Pays de Lure .

La secrétaire de séance,

La Maire,



BELUCHE Olivia

CARAVATI-BRESSON Maryline